

**ESKANOL M50 HARDENER**

Date de révision: 01.04.2021

Code du produit: 00359-1290

Page 1 de 13

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

ESKANOL M50 HARDENER

**Art.-No.**

10095, 10096, 10097, 10098

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Agent de durcissement

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	TIP TOP Oberflächenschutz Elbe GmbH	
Rue:	Heuweg 4	
Lieu:	D-06886 Wittenberg	
Téléphone:	+49(0)3491/635-50	Téléfax: +49(0)3491/635-552
Interlocuteur:	Laborleiter	
Service responsable:	Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: sds@gbk-ingenheim.de	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)  
ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:  
Substance autoréactive ou mélange autoréactif: Self-react. D  
Toxicité aiguë: Acute Tox. 4  
Toxicité aiguë: Acute Tox. 4  
Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1  
Toxicité pour la reproduction: Repr. 2  
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3  
Mentions de danger:  
Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.  
Nocif en cas d'ingestion.  
Nocif par inhalation.  
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
Provoque de graves lésions des yeux.  
Susceptible de nuire au fœtus.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène  
Masse réactionnelle du dihydroperoxyde de butane-2,2-diyle et du dihydroperoxyde de dioxidybutane-2,2-diyle  
Peroxyde d'hydrogène en solution

**Mention** Danger**d'avertissement:**

**ESKANOL M50 HARDENER**

Date de révision: 01.04.2021

Code du produit: 00359-1290

Page 2 de 13

**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P234	Conservé uniquement dans l'emballage d'origine.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P405	Garder sous clef.
P411+P235	Stocker à une température ne dépassant pas 30 °C/86 °F. Tenir au frais.

**Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml****Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H314-H361d-H412

**Conseils de prudence**

P201-P202-P280-P303+P361+P353-P305+P351+P338-P310-P405

**2.3. Autres dangers**

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Mélange composé avec additifs comme ci-dessous:

**ESKANOL M50 HARDENER**

Date de révision: 01.04.2021

Code du produit: 00359-1290

Page 3 de 13

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
6846-50-0	Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène			40 - 50 %
	229-934-9		01-2119451093-47	
	Repr. 2, Aquatic Chronic 3; H361d H412			
1338-23-4	Masse réactionnelle du dihydroperoxyde de butane-2,2-diyle et du dihydroperoxyde de dioxydibutane-2,2-diyle			30 - 35 %
	700-954-4		01-2119514691-43	
	Self-react. D, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1; H242 H332 H302 H314 H318			
123-42-2	diacétone-alcool			5 - 15 %
	204-626-7	603-016-00-1	01-2119473975-21	
	Flam. Liq. 3, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H226 H319 H335			
78-93-3	Butanone			1 - 3 %
	201-159-0	606-002-00-3	01-2119457290-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
7722-84-1	Peroxyde d'hydrogène en solution			1 - 3 %
	231-765-0	008-003-00-9	01-2119485845-22	
	Ox. Liq. 1, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1, STOT SE 3, Aquatic Chronic 3; H271 H332 H302 H314 H318 H335 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
1338-23-4	700-954-4	Masse réactionnelle du dihydroperoxyde de butane-2,2-diyle et du dihydroperoxyde de dioxydibutane-2,2-diyle	30 - 35 %
	par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: ATE = 500 mg/kg		
123-42-2	204-626-7	diacétone-alcool	5 - 15 %
	dermique: DL50 = 13630 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2520 mg/kg Eye Irrit. 2; H319: >= 10 - 100		
78-93-3	201-159-0	Butanone	1 - 3 %
	dermique: DL50 = > 8000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3400 mg/kg		
7722-84-1	231-765-0	Peroxyde d'hydrogène en solution	1 - 3 %
	par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 3000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 418 - 445 mg/kg Ox. Liq. 1; H271: >= 70 - 100 Ox. Liq. 2; H272: >= 50 - < 70 Skin Corr. 1A; H314: >= 70 - 100 Skin Corr. 1B; H314: >= 50 - < 70 Skin Irrit. 2; H315: >= 35 - < 50 Eye Dam. 1; H318: >= 8 - < 50 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - < 8 STOT SE 3; H335: >= 35 - 100		

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**
**Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Protéger les secouristes.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent n'apparaître qu'au bout de plusieurs heures. Placer sous contrôle médical pendant au moins 48 heures.

**ESKANOL M50 HARDENER**

Date de révision: 01.04.2021

Code du produit: 00359-1290

Page 4 de 13

**Après inhalation**

Apport d'air frais, oxygène si nécessaire, consulter un médecin.  
En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.  
Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.  
Coucher la personne inconsciente sur le côté (position latérale de sécurité).

**Après contact avec la peau**

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Traitement chez un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Appeler aussitôt un médecin.  
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.  
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
Susceptible de nuire au fœtus.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :  
monoxyde et dioxyde de carbone  
Hydrocarbures

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

**Information supplémentaire**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Tenir à l'écart des sources d'ignition.

**Pour les non-secouristes**

Ne pas respirer les vapeurs.  
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**ESKANOL M50 HARDENER**

Date de révision: 01.04.2021

Code du produit: 00359-1290

Page 5 de 13

**Pour les secouristes**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

**Pour le nettoyage**

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.  
Recueillir le produit répandu à l'aide d'un produit absorbant (tel que vermiculite, sable propre).  
Diluer des quantités importantes < 10% à l'aide d'agents de stabilisation d'explosifs (flegmatisants) (par exemple fioul) avant de les éliminer.  
Ne pas fermer hermétiquement le récipient.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).  
Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne pas inhaler les vapeurs.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.  
Conserver à l'écart des acides, des bases, des sels de métaux lourds et des réducteurs.

**Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.  
Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.  
Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Protéger contre la radiation solaire direct.  
Température de stockage recommandée : -10°C - 30°C

**Conseils pour le stockage en commun**

Incompatible avec:  
Agents réducteurs., Sels de métaux lourds, des acides et des bases

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Agent de durcissement

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

**ESKANOL M50 HARDENER**

Date de révision: 01.04.2021

Code du produit: 00359-1290

Page 6 de 13

**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
123-42-2	Diacétone-alcool	50	240		VME (8 h)	
78-93-3	Méthyléthylcétone	200	600		VME (8 h)	
		300	900		VLE (15 min)	
1338-23-4	Peroxyde de méthyléthylcétone	0,2	1,5		VLE (15 min)	
7722-84-1	Peroxyde d'hydrogène	1	1,5		VME (8 h)	

**Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX, 2016 (INRS)**

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
78-93-3	2-Butanone; Méthyléthylcétone	Méthyléthylcétone	2 mg/l	Urine	en fin de poste

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Faire attention aux règles de la protection contre les explosions.  
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

**Mesures d'hygiène**

Ne pas inhaler les vapeurs.  
Eviter le contact avec les yeux et la peau.  
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.  
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).  
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

**Protection des mains**

Gants de protection contre les risques chimiques en nitrile, nitrile/coton, butyle ou néoprène, avec une épaisseur minimum de 0,7 mm, temps de perméation d'environ 480 minutes.  
La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.  
Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.  
Veuillez trouver des exemples dans la base de données de gants de protection sous:  
<http://bestglove.com/site/chemrest/>

**Protection de la peau**

Vêtements de protection à manches longues (DIN EN ISO 6530)  
Tablier (EN 467).

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Caractéristique

**Testé selon la méthode**

**ESKANOL M50 HARDENER**

Date de révision: 01.04.2021

Code du produit: 00359-1290

Page 7 de 13

pH-Valeur: &lt; 5

**Modification d'état**

Point de fusion: - 20 °C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition  
et intervalle d'ébullition: Décomposition

Point de sublimation: Décomposition

Point de ramollissement: n.d.

Point de solidification: &lt; - 10 °C

Point d'éclair: 78,5 °C Pensky/Martens

**Inflammabilité**

solide/liquide: n.a.

gaz: n.a.

**Dangers d'explosion**Le produit ne constitue aucun risque d'explosion, toutefois il est possible que des mélanges explosifs  
vapeur/air soient formés.

Limite inférieure d'explosivité: n.a.

Limite supérieure d'explosivité: n.a.

Température d'auto-inflammation: n.a.

**Température d'inflammation spontanée**

solide: n.a.

gaz: n.a.

Température de décomposition: &gt; 60 °C

**Propriétés comburantes**

Organic peroxide type D, liquid

Pression de vapeur: n.d.

(à 20 °C)

Densité (à 20 °C): 1,02 - 1,03 g/cm<sup>3</sup>

Densité apparente: n.a.

Hydrosolubilité: &lt; 15 g/L

(à 20 °C)

**Solubilité dans d'autres solvants**

n.d.

Coefficient de partage n-octanol/eau: n.d.

Viscosité dynamique: n.d.

Viscosité cinématique: 18 - 20 mm<sup>2</sup>/s

(à 20 °C)

Durée d'écoulement: n.d.

Densité de vapeur relative: n.d.

Taux d'évaporation: n.d.

**9.2. Autres informations**

Indice de réfraction: 1,434 (20°C)

SADT &gt; + 60°C

Oxygène actif: 9,0% - 9,3%

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**



**ESKANOL M50 HARDENER**

Date de révision: 01.04.2021

Code du produit: 00359-1290

Page 8 de 13

**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit avec:

Salissures, rouille, produits chimiques, acides forts et bases fortes ainsi qu'accélérateurs (par exemple sels de métaux lourds, amines).

**10.4. Conditions à éviter**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Dégradation auto accélératrice à 60°C (SADT).

**10.5. Matières incompatibles**

Salissures, rouille, produits chimiques, acides forts et bases fortes ainsi qu'accélérateurs (par exemple sels de métaux lourds, amines).

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager:

Monoxyde et Dioxyde de carbone

Hydrocarbures

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

Nocif par inhalation.

Absence de données toxicologiques.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) 1303,1 mg/kg; ATE (inhalation aérosol) 3,968 mg/l

**Irritation et corrosivité**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Susceptible de nuire au fœtus. (Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène)

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible



**ESKANOL M50 HARDENER**

Date de révision: 01.04.2021

Code du produit: 00359-1290

Page 9 de 13

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible

**12.7. Autres effets néfastes**

Pollue faiblement l'eau.

**Information supplémentaire**

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué dans les eaux usées ou le collecteur.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Si possible le recyclage est préférable l'élimination.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 3105
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE (Peroxyde de butanone)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	5.2
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	-
Étiquettes:	5.2

**ESKANOL M50 HARDENER**

Date de révision: 01.04.2021

Code du produit: 00359-1290

Page 10 de 13



Code de classement: P1  
Dispositions spéciales: 122 274  
Quantité limitée (LQ): 125 mL / 30 kg  
Quantité exceptée: E0  
Catégorie de transport: 2  
Code de restriction concernant les tunnels: D

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 3105  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE D, LIQUIDE (Peroxyde de butanone)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 5.2  
**14.4. Groupe d'emballage:** -  
Étiquettes: 5.2



Code de classement: P1  
Dispositions spéciales: 122 274  
Quantité limitée (LQ): 125 mL / 30 kg  
Quantité exceptée: E0

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 3105  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ORGANIC PEROXIDE TYPE D, LIQUID (Methyl ethyl ketone peroxide)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 5.2  
**14.4. Groupe d'emballage:** -  
Étiquettes: 5.2



Marine polluant: No  
Dispositions spéciales: 122, 274  
Quantité limitée (LQ): 125 mL / 30 kg  
Quantité exceptée: E0  
EmS: F-J, S-R

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 3105  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ORGANIC PEROXIDE TYPE D, LIQUID (Methyl ethyl ketone peroxide)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 5.2  
**14.4. Groupe d'emballage:** -

**ESKANOL M50 HARDENER**

Date de révision: 01.04.2021

Code du produit: 00359-1290

Page 11 de 13

Étiquettes: 5.2



Dispositions spéciales: A20 A150 A802  
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): Forbidden  
Passenger LQ: Forbidden  
Quantité exceptée: E0  
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 570  
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L  
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 570  
IATA-Quantité maximale (cargo): 10 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

2004/42/CE (COV): < 20 %

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P6b SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES

**Information supplémentaire**

Ce produit est réglementé par l'annexe II du Règlement (UE) 2019/1148 sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs. Toutes les transactions suspectes ainsi que la perte et le vol de quantités importantes doivent être signalés au point de contact national compétent. Le personnel de vente à tous les niveaux de négociation doit être formé.

**Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

**Information supplémentaire**

Observer les normes pour les produits chimiques interdits.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la

**ESKANOL M50 HARDENER**

Date de révision: 01.04.2021

Code du produit: 00359-1290

Page 12 de 13

(les) section(s): 2,3,4,6,7,9,10,11,12,14,15.

**Abréviations et acronymes**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Self-react. D; H242	Sur la base des données de contrôle
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul
Acute Tox. 4; H332	Méthode de calcul
Skin Corr. 1B; H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Repr. 2; H361d	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Information supplémentaire**

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ESKANOL M50 HARDENER**

Date de révision: 01.04.2021

Code du produit: 00359-1290

Page 13 de 13

(voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*